

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

**DATE DE CONVOCAATION :**

03 AVRIL 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRÉSENTS :	31
ABSENTS REPRÉSENTÉS :	04
VOTANTS :	35

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Vanessa BAULNY

**Présents :**

Michel COLAS, Jean-Patrick MARTY, Anisoara MARTIN, David QUERY, Mylène RIAD, Alexandre PHRACHANPHENG, Manysa ZIELINSKI, El Mehdi NAAINIAA, Sophie GUEYRARD, Jérôme PRIGENT, Annick COLAS, James APPAVOU, Henri BERREBI, Jérôme HOAREAU, Alain LECLERC, Sophie CHALOM, Ghislaine IANNAZZO, France COUVERCHEL, Nicodème ADZRA, Vanessa BAULNY, Marc MANIRY, Kevin ZIELINSKI, Maud TALLET, Marie SOUBIE, Guillaume CLIN, Daniel ALARÇON, Sébastien MAUMONT, Julie GOBERT, Hubert DE VILLELE, Danièle ADAD, Mourad HAMMOUDI

**Absents, excusés et représentés :**

Jocelyne BALLEREAU qui a donné pouvoir à Annick COLAS, Céline COIFFARD qui a donné pouvoir à Michel COLAS, Anya ADANE qui a donné pouvoir à El Mehdi NAAINIAA, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Maud TALLET

**Absents :**

**037/ OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.), DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) « MARNE CONFLUENCE »**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

**VU** le Code de l'environnement, notamment les articles R.212-29 à R.212-32 ;

**VU** l'Arrêté préfectoral n°2010/2772 du 20 janvier 2010 portant création de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) pour l'élaboration, la révision, et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) « Marne Confluence » ;

**VU** l'Arrêté préfectoral N02002 / 2091 du 10 juin 20022 portant renouvellement de la composition de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. « Marne confluence » ;

**VU** l'Arrêté préfectoral n°2025 / 614 du 19 février 2025 portant modification de l'arrêté susvisé ;

**VU** le courriel du 08 avril 2026 du Syndicat Marne Vive précisant que chaque Conseil municipal doit désigner son représentant à la C.L.E. ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints lors du Conseil municipal d'installation du 28 mars 2026, suite aux élections municipales du 22 mars 2026.

**CONSIDÉRANT** que la composition de la C.L.E. est arrêtée par le Préfet, soit trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers et les représentants de l'État, et que le collège des collectivités territoriales est constitué notamment de représentants désignés sur proposition de leur conseil ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Champs-sur-Marne incluse dans le périmètre dudit S.A.G.E. compte un représentant (il n'y a pas besoin de suppléant) ;

**CONSIDÉRANT** que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner le représentant de la Commune au sein de la C.L.E. dans le cadre dudit S.A.G.E. « Marne Confluence » ;

**CONSIDÉRANT** que les nominations ou présentations sont votées au scrutin secret, sauf accord unanime pour procéder par scrutin public, et selon les règles de majorité des suffrages exprimés suivantes :

- à la majorité absolue à un tour,
- à la majorité absolue en cas de deuxième tour,
- à la majorité relative en cas de troisième tour,
- en cas d'égalité de voix entre des candidats, est désigné le candidat le plus âgé,

**CONSIDÉRANT** les propositions par les membres du Conseil municipal, après appel à candidatures,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Michel COLAS, Maire,

**Après en avoir délibéré,**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de procéder par scrutin public, à la désignation du représentant de la Commune au sein de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) « Marne Confluence » ;

**ÉLIT au scrutin public, par 28 voix POUR et 7 abstentions (Maud TALLET, Marie SOUBIE, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Guillaume CLIN, Daniel ALARÇON, Sébastien MAUMONT, Julie GOBERT), James APPAVOU,** conseiller délégué à l'environnement et au développement durable.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le 21/04/2026  
publié ou notifié le 21/04/2026  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date.

Le Maire,  
  
Michel COLAS

Fait à Champs-sur-Marne, le 20 avril 2026

Le Maire,  
  
Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.